



## Les primes et subsides :

De nombreux incitants vous permettent de réaliser une installation solaire pour un **investissement final très limité** :



### PARTICULIERS

Le régime des incitants diffère d'une Région à l'autre. Toutefois, des primes régionales, provinciales et communales, sont disponibles. Celles-ci **représentent une part importante de votre investissement** de base (jusqu'à 75%).

Des **réductions fiscales** pouvant aller jusqu'à 3.440 € viennent encore alléger la facture. Par le biais des certificats verts vous pouvez **revendre votre surplus d'électricité**.

### ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS & INDÉPENDANTS

Votre activité professionnelle peut également bénéficier d'incitants qui permettent une rentabilisation extrêmement rapide de votre investissement. C'est ainsi que - en surplus d'allègements fiscaux - vous pourrez bénéficier d'un **subside en investissement** de près de 50% de l'investissement. Dans le cadre de collectivités, le montant des primes peut atteindre 75%.

## Quelles démarches pour les obtenir ?

Les démarches auprès des différents intervenants dans l'octroi des différentes primes n'est pas chose aisée. De nombreux documents, souvent à caractère technique, sont à remplir. **Profitez gratuitement de notre expérience dans ce domaine**: nous réalisons, pour vous, l'ensemble des démarches nécessaires.

## Ce que vous pouvez attendre d'AlterEco.be :

- Une **écoute attentive** de vos besoins - que vous soyez **particulier, collectivité, PME** ou **grande entreprise** de tout secteur.
- Un **rapport d'étude complet**.
- Un **devis détaillé**, poste par poste.
- Une **installation de qualité irréprochable**, réalisée dans les règles de l'art avec le **meilleur matériel** sur le marché par des professionnels formés et agréés.
- Un **chantier ponctuel, propre et nettoyé**.
- Un seul interlocuteur : **nous prenons en charge toutes les étapes du projet** - de sa conception à la réalisation en passant par les formalités administratives. Et ce sans surcoût.

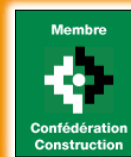
## Nous contacter :

**ALTERECO.BE** sa  
PARC SCIENTIFIQUE CRÉALYS  
Rue Jean Sonnet, 21 à B-5032 GEMBLoux



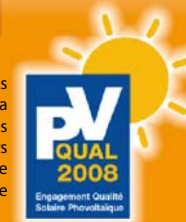
Téléphone : **+32 (0)81/728.520**  
Mobile : **+32 (0)497/500.556**  
Email : **info@altereco.be**  
Site internet : **www.altereco.be**

## Nos références :



Nous sommes membre à part entière de la Confédération de la Construction.

Nous respectons les engagements de la Charte de Qualité des installateurs en énergie solaire photovoltaïque



## Systèmes Solaires PHOTOVOLTAÏQUES & THERMIQUES

ENTREPRISES | COLLECTIVITÉS | PARTICULIERS



CONCEPTION & INSTALLATION





## L'énergie solaire pour la production de chaleur

Le rayonnement solaire est un **apport énergétique dispensé quotidiennement**, dont l'intensité varie selon le lieu, l'heure du jour, la saison et les conditions climatiques. Même dans des zones à faible ensoleillement comme en Europe du Nord, **il constitue un apport énergétique considérable.**

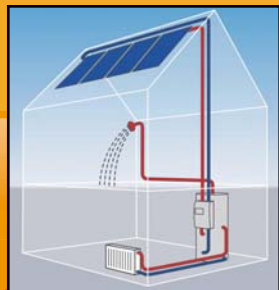
En Belgique, une surface horizontale d' **1m<sup>2</sup> reçoit, par an**, une quantité d'énergie de 1000 kWh environ - soit **l'équivalent de 100 litres de fuel**. Ce qui, rapporté à la superficie totale de la Belgique, représente 50 fois la consommation énergétique nationale.

**L'énergie solaire est présente partout, propre et gratuite.** Toute matière exposée au rayonnement lumineux le transforme en chaleur. C'est cette propriété qui est exploitée par la technologie solaire thermique.

L'énergie solaire disponible comprend le rayonnement direct et le rayonnement diffus. Le rayonnement direct est celui qui provient en ligne droite du soleil par temps clair; le rayonnement diffus résulte de la diffraction de la lumière par les nuages et les molécules diverses en suspension dans l'atmosphère, et de sa réfraction par le sol.

### Nos installations solaires thermiques comprennent :

- panneaux solaires
- préparateur solaire
- station solaire
- régulateur solaire



Une installation classique (2 capteurs plans, préparateur de 300 litres pour production d'eau chaude sanitaire) pour 4 personnes est généralement amortie en ± 6 ans.

## Concillez les aspects environnementaux et économiques :



## Optez pour les énergies renouvelables

Dans le cadre d'**installations solaires thermiques, solaires photovoltaïques** ou de **pompes à chaleur**, nous faisons toujours aboutir vos projets et ce dans les meilleures conditions.

Nos ingénieurs sélectionnent le matériel adapté à votre installation (puissance, fiabilité, prix). Nos équipes techniques sont constituées de couvreurs, d'électriciens et de chauffagistes, tous professionnels dans leur métier. Afin de vous garantir une installation en toute conformité, tous nos collaborateurs sont formés aux techniques spécifiques des énergies renouvelables.



[www.altereco.be](http://www.altereco.be)

## L'énergie solaire pour la production d'électricité

Tout le monde connaît ces petites cellules noires et brillantes, capables de faire fonctionner une calculatrice, une montre, une radio. Ce sont des cellules photovoltaïques qui transforment la lumière en électricité.

Elles ne demandent qu'un **faible niveau de luminosité pour fonctionner**; elles sont donc **très performantes, même dans nos régions.**

Elles ne réclament **ni entretien, ni consommation** d'aucune sorte. Regroupées en grand nombre sur des panneaux, elles fournissent assez d'électricité pour **assurer une partie des besoins d'un ménage.**

Pourquoi cette technologie simple et fiable n'est-elle pas plus largement utilisée ? D'abord à cause du prix élevé des cellules, ensuite à cause du problème de stockage de l'électricité. Heureusement, les solutions sont là :

- des **aides importantes** pour réaliser l'investissement;
- un raccordement de l'installation au réseau qui **évite le stockage de l'énergie** dans des batteries.

### Nos installations solaires photovoltaïques comprennent :

- panneaux solaires
- onduleur
- compteur supplémentaire



Pour couvrir la presque totalité des besoins d'un ménage wallon (2800 kWh/an), il faut installer 22 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. Ce type d'installation est amortie en ± 7 ans.